



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chauffeurs routiers

Question écrite n° 72916

## Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des entreprises de transports routiers de marchandises qui, suite à l'annulation d'une grande partie du décret du 27 janvier 2000 relatif à la réduction du temps de travail, se trouvent placées dans une incertitude juridique, économique et financière délicate dont les conséquences pourraient s'avérer dramatiques. Aussi il lui demande quelles sont les dispositions qu'il compte prendre pour permettre à ces entreprises françaises de continuer à concurrencer leurs homologues européennes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gautier Audinot](#)

**Circonscription :** Somme (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72916

**Rubrique :** Transports routiers

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement, transports, logement et tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 février 2002, page 832